Nature En Ville

Mise en œuvre d'un PLAN MARE dans le cadre d'un partenariat avec l'AGROCAMPUS de Saintonge

Action Capitales Françaises de la Biodiversité 2021

- **Organisme / institution en charge de la mise en œuvre** : Ville de Saintes / AGROCAMPUS de Saintonge
- **Services de la collectivité associés** : Direction du Cadre de Vie / Service Espaces Verts / Centre Technique Municipal
- **Budget** : 25 000 € minimum sur le mandat
- **Partenaires financiers** : /
- **Partenaires techniques** : Agrocampus de Saintonge / CEN NA / Associations naturalistes
- **Date de début du projet** : janvier 2021
- **Date de fin** : janvier 2026



OBJECTIFS

L'objectif du Plan Mares est d'appréhender l'ensemble des mares communales présentes sur le territoire, effectuer un état des lieux complet en vue de protéger et restaurer ces milieux fragiles, maillons essentiels du patrimoine naturel de la ville.

Ces mares dont la vocation initiale était agricole, bien que présentant un enjeu majeur de maintien de la biodiversité, sont particulièrement menacées à plus d'un titre : comblement naturel, pollutions liées aux dépôts sauvages, dégradation de la qualité physico-chimique issue des intrants, artificialisation...

Au regard des nombreux rôles écologiques de ces zones humides particulières (réservoirs de biodiversité, phyto-épuration, régulation des eaux de ruissellement, réserves d'eau, amélioration du cadre de vie…), il est apparu primordial d'inventorier et protéger le réseau existant.

La ville de Saintes a la chance de compter sur son territoire l'Agrocampus de Saintonge, regroupant trois lycées agricoles, et dispensant notamment un enseignement de BTSA Gestion et Maîtrise de l'Eau (GEMEAU). Par le biais d'une convention de partenariat, le plan mare, au-delà de son approche environnementale, revêt donc également un objectif pédagogique et d'apprentissage pour les spécialistes de demain. C'est ainsi que le Lycée Georges Desclaudes et particulièrement la promotion 2019-2020 de BTSA GEMEAU accompagne l'ensemble des étapes du projet, du diagnostic au chantier de renaturation, reprofilage de berges, génie végétal...

MESURES MISES EN ŒUVRE

Pour mener à bien ce plan de renaturation des mares, un travail d'inventaire a été conduit, des visites de terrains ont été organisées et une fiche technique a été rédigée par site. Elle reprend les particularités de chaque mare, le patrimoine de biodiversité observé, les menaces éventuelles et les dynamiques écologiques. L'ensemble a été décliné dans une cartographie thématique.

Ce plan s'accompagne de mesures d'inventaires et de suivi de la flore, des amphibiens et des odonates. Ces travaux de monitoring, bien que se voulant initialement participatifs, bénéficieront de la caution scientifique d'une expertise naturaliste externalisée au travers des partenariats existants avec le champ associatif local.

En parallèle, la ville compte fédérer autour du projet un réseau de saintais investis dans le signalement et la gestion vertueuse du patrimoine de mares du territoire (privé, public). Cette initiative écocitoyenne est une action pionnière du futur plan biodiversité de la collectivité.

Mené à son terme, le plan mare bénéficiera d'un important volet de sensibilisation par l'installation d'une signalétique dédiée sur chaque site. Ce travail de médiation aura vocation à informer de la richesse, des enjeux et de la réglementation intrinsèque aux zones humides.

L'ensemble des actions réalisées sur le cycle de vie du projet seront relayées sur les plateformes numériques de la ville et une plaquette spécifique verra bientôt le jour. Des fiches pédagogiques à destination des enseignants sont également prévues.

La ville de Saintes supporte l'ensemble de la dépense pour cette première année, mais compte mobiliser des financements externes pour dynamiser le projet.

RÉSULTATS / IMPACTS POUR LA BIODIVERSITE

La richesse écologique en terme de biodiversité est inhérente au milieu humide. Le projet s'attache, sur la base des diagnostics et des fiches techniques, à maintenir ou recréer des conditions propices à la préservation des habitats. En ce sens, une attention toute particulière est portée au cortège floristique en fonction des étages de végétation ; la renaturation des berges en étant la composante première. Un point de vigilance est également maintenu sur les plantes hygrophiles filtrantes et oxygénantes.

Par ailleurs, le plan mare s'attache de facto en une surveillance et une gestion des éventuelles espèces exotiques envahissantes assez répandues en Charente-Maritime (Écrevisses de Louisiane, Jussie…)

Au-delà de l'enjeu environnemental, l'aspect éco-citoyen apparaît comme essentiel de par son caractère participatif de publics en formation et du fait de la création d'une dynamique d'acteurs locaux.

Coordonnées

Saintes
Liens utiles
www.capitale-biodiversite.fr
Contact

Benjamin Poteau - Directeur du Cadre de vie

b.poteau@ville-saintes.fr

07 87 08 98 23